

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

Le 9 novembre 2009

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le neuvième jour de novembre deux mille neuf (2009) à 19h30, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

Présences:

Gilles D'amours	#1	présent
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine côté	#3	présente
Gilbert Dumont	#4	absent
André Guay	#5	présent
Carol Jean	#6	présent

Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

La séance est ouverte à 19h30. La mairesse, madame Ghislaine Daris, préside l'assemblée, madame Thérèse Dubé, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

2009-11-249.3.1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur André Guay
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert en y inscrivant les sujets suivants :

- MTQ- entretien de la Route 132 est
 - Programme mieux consommer (Hydro-Québec)
1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL AVEC DISPENSE DE LECTURE
 - 3.1 Session ordinaire du 1^{er} octobre 2009
 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Ratification des déboursés et adoption des comptes du mois
 - 4.2 Autorisation à la mairesse à signer les documents
 - 4.3 Nomination de la mairesse à siéger à la MRC
 - 4.4 Nomination du maire suppléant pour les prochains trois mois
 - 4.5 Répartition des tâches aux nouveaux conseillers
 - 4.6 Lettre de monsieur Jacques M. Michaud
 - 4.7 Lettre de Thérèse Dubé, directrice générale
 - 4.8 Demande des Chevaliers de Colomb
 - 4.9 Refinancement des règlements d'emprunt de 396 000\$ de l'ancien village
 - 4.10 Négociation de gré à gré avec la caisse Desjardins du Parc & Villeray
 - 4.11 Ajout à l'article 3 du règlement d'emprunt no 27-09 / rue des Muguets
 - 4.12 Appui au projet de service temporaire de traversier à Gros-Cacouna
 - 4.13 Rapport des résultats des élections de novembre 2009
 5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1 Rapport du service incendie
 6. TRANSPORT ROUTIER

- 6.1 Dénéigement de la caserne incendie
- 6.2 Dénéigement du chemin du site ornithologique
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU
- 8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 8.1 Rapport des permis de construction et certificats d'autorisations
 - 8.2 Correction de la résolution numéro 2009-10-246.8.6 (achat terrain de madame Rivard)
- 9. LOISIRS ET CULTURE
 - 9.1 Rapport mensuel des Loisirs Kakou inc.
 - 9.2 Lettre de la technicienne en loisirs
- 10. PARCS ET TERRAINS DE JEUX
- 11. AUTRES DOSSIERS
- 12. INFORMATIONS
 - 12.1 Prochaines réunions réunion du conseil
- 13. AFFAIRES NOUVELLES
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2009-11-250.3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2009

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} octobre 2009 soit adopté en sa forme et teneur, à l'exception de :

- La résolution numéro 2009-10-246.8.6. concernant l'achat du terrain de madame Rivard et le reporter à une séance ultérieure afin d'obtenir plus d'informations.
- la résolution numéro 2009-10-235.4.2 le dépôt du procès-verbal du CCU à l'item concernant la toponymie de la rue Sénéchal et Desjardins ouest pour devenir Émile-Nelligan est aussi reporté, accordant un délai de consultation auprès des citoyens concernés.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2009-11-251.4.1 Ratification des déboursés d'octobre et approbation des comptes du mois

Il est proposé par monsieur Carol Jean
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que les comptes soient ratifiés et payés pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2009 au montant de 176 649,41\$ ainsi que les chèques salaires au montant de 34 609,67\$ tels que présentés au montant total de 211 259,08\$, que madame Ghislaine Daris, mairesse et madame Thérèse Dubé, directrice générale sont autorisées à effectuer les paiements pour et au nom de la municipalité de Cacouna. La directrice générale confirme la disponibilité de crédit nécessaire afin de payer les comptes. Qu'une copie soit versée à la section archive « approbation des comptes ».

2009-11-252.4.2 Autorisation à signer tous documents, effets et chèques de la municipalité

Il est proposé par monsieur André Guay
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que ce conseil autorise la mairesse madame Ghislaine Daris et madame Thérèse Dubé, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents, effets et chèques pour et au nom de la municipalité de Cacouna.

2009-11-253.4.3 Représentation par la mairesse à siger à la MRC

Il est proposé par Gilles D'amours
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que ce conseil autorise la nouvelle mairesse madame Ghislaine Daris à siéger au conseil des maires de la MRC de Rivière-du-Loup. En l'absence de madame Daris, le responsable pour la remplacer est le conseiller monsieur Carol Jean.

Que cette résolution demeure valable jusqu'à avis contraire émanant de la municipalité.

2009-11-254.4.4 Nomination du maire suppléant pour les prochains trois mois

Il est proposé par monsieur Carol Jean
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que monsieur Gilles D'Amours soit nommé maire suppléant pour les prochains trois mois, soit de novembre 2009 au 30 janvier 2010.

4.5 Répartition des tâches aux nouveaux conseillers

Madame la mairesse répartit les nouvelles responsabilités de son conseil de la façon suivante :

Gilles D'Amours & Rémi Beaulieu	Aqueduc /égouts/voirie
Rémi Beaulieu	Pompiers/voirie
Francine Côté	Politique familiale/Loisirs/BCP
Gilbert Dumont	Loisirs / Pompiers
André Guay	Administration/ finances/ urbanisme
Carol Jean	Habitation / accès-logis / développement industriel

2009-11-255.4.6 Lettre de monsieur Jacques M. Michaud

Considérant que monsieur Michaud désire utiliser son droit de conserver son numéro de téléphone cellulaire ainsi que son privilège que lui offre Telus, de se prévaloir du tarif corporatif en transférant à son nom le numéro de compte;

Considérant que par la suite le compte de cellulaire sera transmis à la résidence de monsieur Michaud et non à la municipalité;

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que ce conseil remercie monsieur Michaud pour son implication, pour son temps passé à la mairie de la nouvelle municipalité de Cacouna depuis 2006 et pour l'ancienne municipalité de la paroisse St-Georges-de-Cacouna, maire depuis 1997. Par conséquent, ce nouveau conseil élu en novembre 2009 accepte les conditions telles que demandées par monsieur Michaud concernant son cellulaire qu'il remettra à la municipalité.

2009-11-256.4.7 Lettre de madame Thérèse Dubé, directrice générale

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Thérèse Dubé à cumulé plus de 25 années de travail d'abord pour la municipalité de la paroisse St-Georges-de-Cacouna depuis 1984 et par la suite depuis 2006 pour la nouvelle municipalité de Cacouna regroupée;

Considérant que le temps est venu de prendre sa retraite et décide de ne pas renouveler son contrat de travail pour des raisons personnelles et de santé;

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que ce conseil accepte d'un commun accord avec madame Thérèse Dubé de ne pas renouveler le contrat de travail venant à échéance le 31 décembre 2009 et lui accorde également son droit de prendre ses deux semaines de vacances et quatre jours de maladie non utilisés.

Que ce conseil accepte d'ouvrir le poste vacant de directeur général et secrétaire trésorier afin de remplacer le départ de madame Dubé, dans les journaux régionaux et accepte aussi les frais de publication relatifs à cette parution.

2009-11-257.4.8 Demande des Chevaliers de Colomb

Il est proposé par monsieur André Guay
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que ce conseil accepte de commanditer les Chevaliers de Colomb du Conseil 12275 des Quatre Clochers, pour leur journal « La Cloche » qui paraît 6 fois par année. Le coût est de 125\$ pour une page de publicité.

2009-11-258.4.9 Refinancement des règlements d'emprunt de 396 000\$ de l'ancien village

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Cacouna souhaite emprunter par billet un montant de 396 000\$

Règlement numéro	Pour un montant de \$
271	112 800
272	283 200
Total	396 000

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 396 000\$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 271 et 272 soit réalisé;

Que les billets soient signés par la mairesse et la secrétaire-trésorière;

Que les billets soient datés du 17 novembre 2009;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

1.	20 100\$
2.	21 000\$
3.	21 700\$
4.	22 500\$
5.	23 300\$ (à payer en 2014)
5.	287 400\$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la municipalité de Cacouna émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 17 novembre 2009, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2015 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 271 et 272, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

2009-11-259.4.10 Négociation de gré à gré avec la Caisse Populaire du Parc & Villeray pour le refinancement de l'emprunt de 396 000\$

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Cacouna accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire Desjardins Du Parc et Villeray pour son emprunt de 396 000\$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 271 et 272, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

20 100\$	3.72%	17 novembre 2010
21 000\$	3.72%	17 novembre 2011
21 700\$	3.72%	17 novembre 2012
22 500\$	3.72%	17 novembre 2013
310 700\$	3.72%	17 novembre 2014

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Que demande soit faite au ministre des Finances, d'approuver les conditions du présent emprunt, telles que mentionnées ci-haut.

2009-11-260.4.11 Ajout à l'article 3 du règlement d'emprunt no 27-09 / rue des Muguets

Considérant que le règlement a déjà été approuvé par le MAMROT en date du 26 octobre 2009 ainsi que le c.a. du MDDEP en date du 16 octobre 2009 pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout domestique sur la rue de Muguets;

Considérant qu'à la demande du ministère des Affaires municipales il faudrait ajouter à l'article 3 du règlement le deuxième attendu du préambule;

Il est proposé par madame Francine Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que cet ajout se lit comme suit : qu'un montant de 81 000\$ provenant du fonds général soit 75 000\$ de la taxe d'accise plus un montant de 6 000\$ de subvention discrétionnaire du député, pour l'amélioration des chemins municipaux.

2009-11-261.4.12 Appui à un projet de service temporaire de traversier à Gros-Cacouna

Considérant que les travaux de reconstruction des structures du port de Rivière-du-Loup débiteront au printemps 2010;

Considérant que le service de traversier Rivière-du-Loup/Saint-Siméon ne pourra opérer de septembre 2010 à juin 2011 sur ce site;

Considérant que des événements imprévus, comme des glaces importantes et des tempêtes, pourraient prolonger cette interruption de service du traversier au-delà du 15 juin 2011;

Considérant que l'impact économique des opérations de la Traverse Rivière-du-Loup/Saint-Siméon est évalué à 25,4 M\$ annuellement selon une étude réalisée par la Corporation régionale de développement économique de Rivière-du-Loup en 1997;

Considérant que la Traverse Rivière-du-Loup/Saint-Siméon procure de l'emploi à 60 personnes, une masse salariale évaluée approximativement à 600 000\$;

Considérant que l'impact négatif de l'arrêt du service d'une période de neuf mois est évalué à plus de 10 M\$;

Considérant que l'arrêt temporaire de ce service aura des impacts importants dans le secteur touristique et commercial de la région; en effet, des commerces, hôtel et restaurants subiront des pertes de revenus dues à la baisse de l'achalandage;

Considérant que durant cette même période, environ 125 autobus de visiteurs, 1 500 camions, 24 000 véhicules automobiles et 38 000 passagers transitent par la Traverse;

Considérant que le projet de reconstruction s'intègre très bien aux travaux d'aménagement du Carrefour maritime, que ce secteur sera transformé et davantage attractif une fois les travaux réalisés;

Considérant que la reconstruction du quai est un investissement majeur pour la région au montant 18 M\$ et cette amélioration est profitable pour l'ensemble de la région;

Considérant que lorsque le ministère des Transports du Québec effectue des travaux sur une route importante, il prévoit les coûts d'une voie de contournement temporaire. Or, l'arrêté en conseil 1287-73 de la Chambre du conseil exécutif du gouvernement du Québec, daté du 11 avril 1973, a confirmé la nature essentielle du service de la Traverse Rivière-du-Loup/Saint-Siméon;

Considérant qu'il n'est pas possible techniquement d'offrir un service temporaire de traverse à partir de Rivière-du-Loup durant la période de septembre 2010 à juin 2011;

Considérant que le port de mer Gros-Cacouna offre une alternative pour assurer un service temporaire du service de traversier avec certains aménagements préalables;

Considérant qu'une stratégie de signalisation et de promotion devra être obligatoirement en appui au service temporaire à Gros-Cacouna;

Considérant que certains éléments de l'infrastructure temporaire à Gros-Cacouna pourront être repris pour une autre utilisation soit à Rivière-du-Loup ou Gros-Cacouna, suite à la reprise régulière du service au nouveau quai de Rivière-du-Loup;

Considérant que les coûts qui pourraient être engagés pour des installations temporaires à Gros-Cacouna sont de beaucoup inférieurs aux impacts économique de la perte du service;

Il est proposé par monsieur Carol Jean
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que ce conseil appui le député de Rivière-du-Loup dans ses démarches de recherche de financement pour assurer un service temporaire de traversier à Gros-Cacouna.

Qu'une copie conforme de cette résolution soit envoyée aux endroits suivants : au député provincial monsieur Jean D'Amour, à Transport Canada et au député fédéral monsieur Bernard Généreux.

4.13 Rapport des résultats des élections de novembre 2009

Voici un dépôt au conseil par la Présidente d'élection, des résultats officiels de l'élection générale de 2009.

<u>Poste de maire</u>	Votes valides	
Majorité		
Ghislaine Daris	595	175
Jacques M. Michaud	420	
<u>Postes de conseillers</u>		
#1 Gilles D'Amours	519	39
Jean Guay	480	
#2 Rémi Beaulieu	557	258
René Perreault	299	
Rénald Morneau	147	
#3 Francine Côté	554	125
André Létourneau	429	
#4 Gilbert Dumont	586	169
Isabelle Losier	417	
#5 André Guay	535	72
Bernard Bérubé	463	
#6 Carol Jean	585	167
Célestin Simard	418	

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Rapport du service incendie

Un dépôt du rapport concernant le service incendie est déposé au conseil pour information.

6 TRANSPORT ROUTIER

2009-11-262.6.1Dénéigement de la caserne des pompiers

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Considérant que ce conseil a demandé des soumissions pour le déneigement de la caserne incendie pour la saison 2009-2010 incluant le sablage lorsque requis;

Considérant que deux entreprises de déneigement nous ont été présentées leurs soumissions qui sont les suivantes :

Hugues Guérette inc.	2 878,31\$ taxes incluses
Terrassement MLJ inc.	3 386,25\$ taxes incluses

Que ce conseil accepte la soumission la plus basse soit celle de Hugues Guérette inc. au montant de 2 878,31\$.

2009-11-263.6.2 Déneigement du chemin pour le site ornithologique

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que ce conseil accepte la soumission de monsieur Marie-Louis Plourde au tarif de 80\$/h pour le déneigement le chemin du site ornithologique, lorsque requis.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Rapport des permis de construction et certificats d'autorisations

Les statistiques des permis généraux et certificat, sont reportées à la prochaine séance du conseil.

2009-11-264.8.2 Correction de la résolution numéro 2009-10-246.8.6 portant sur l'achat du terrain de madame Rivard / pour un accès logis de personnes âgées

Il est résolu à l'unanimité que ce projet soit remis ultérieurement, le temps que les nouveaux élus prennent plus d'informations concernant ce dossier.

LOISIRS ET CULTURE

9.1 Dépôt du rapport des Loisirs préparé par Vanessa Lachance

Un dépôt du rapport préparé par Vanessa Lachance, Coordinatrice aux Loisirs, est présenté aux membres du Conseil.

2009-11-265.9.2 Lettre de la technicienne en loisirs

Considérant que la technicienne en loisirs a remis au conseil municipal une lettre de démission pour des raisons personnelles et qu'elle désire retourner dans son patelin natal, soit Montmagny;

Il est proposé par monsieur Carol Jean
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que ce conseil accepte la démission de madame Vanessa Lachance et à la suite de cette démission, ouvre le poste qui deviendra vacant le 27 novembre 2009.

Que ce conseil accepte les frais de publication dans les journaux régionaux afin de combler le poste de technicien (ne) en loisir.

10. PARCS ET TERRAINS DE JEUX

11. AUTRES DOSSIERS

2009-11-266.11.1 Commande de codes municipaux et d'un CD

Il est proposé par monsieur Carol Jean
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la directrice générale à commander trois codes municipaux ainsi deux CD pour les besoins du nouveau conseil.

12. INFORMATIONS

2009-11.267.12.1 Prochaine réunion du conseil

La prochaine réunion extraordinaire du conseil municipal se tiendra le 16 novembre 2009 et la prochaine réunion régulière se tiendra le lundi, 7 décembre 2009.

13. AFFAIRES NOUVELLES

2009-11-268.13.1 Demande au MTQ d'asphalter les tronçons sur la route 132 est

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que ce conseil demande au MTQ d'asphalter les endroits sur la route 132 est où il y a eu excavation pour correction de ponceaux, avant que les plans d'asphalte ne ferme incessamment.

2009-11-269.13.2 Programme mieux consommer d'Hydro-Québec

Il est proposé par monsieur Carol Jean
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que ce conseil autorise monsieur Carol Jean à prendre des informations supplémentaires concernant le projet de vidéo conférence offert par la BCP et présenté auprès d'hydro-Québec dans le cadre du programme « mieux consommer ».

14. PÉRIODE QUESTIONS

15. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2009-11-270.15.1 Clôture de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Qu'advenant 21h10 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

Thérèse Dubé, dir. gén. & sec.trés.

Ghislaine Daris, mairesse
